

la lettre du maire

7 Mai 2020



PANDÉMIE COVID-19

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES À PARTIR DU 14 MAI

A Coulommiers, l'école n'a jamais totalement fermé. En effet, depuis le début de l'épidémie, un service minimum d'accueil des enfants du personnel essentiel à la gestion de cette crise, a été mis en œuvre par la Ville, en partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale et le Département. La réouverture des écoles dans le cadre du plan de déconfinement se fera dans la continuité de ce service minimum, suivant les principes et les objectifs suivants :

Permettre le retour à l'école pour ceux qui en ont impérativement besoin

- Pour les élèves les plus en difficulté et les familles qui n'ont pas accès aux outils numériques pour dispenser les cours à la maison.
- Pour les parents qui veulent ou doivent reprendre le travail. C'est notamment le cas de nombreux commerçants, artisans, professions libérales ou encore agents des services publics qui ne peuvent pas télétravailler.

Respecter la volonté des parents

L'Etat permet à chaque parent de décider du retour de son enfant à l'école ou non. Les directeurs d'école ont envoyé un questionnaire aux familles pour identifier le nombre d'élèves présents et ainsi mieux organiser les classes. Ce retour sur la base du volontariat permettra de préparer progressivement une rentrée globale en juin ou en septembre, suivant l'évolution sanitaire de notre pays et de notre département.

Travailler en concertation

Depuis plusieurs jours, la reprise de l'école a fait l'objet d'échanges entre la municipalité, l'Education Nationale, les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves. Ces échanges se poursuivront jusqu'à la réouverture pour veiller au strict respect des recom-

mandations émises par les autorités sanitaires, suivant la configuration de chaque école.

Assurer la sécurité des élèves, des enseignants et des agents

- Les groupes seront constitués de 15 élèves maximum en élémentaire et de 10 maximum en maternelle.
- Les enseignants et les agents de la Ville au contact des enfants porteront des masques.
- Le lavage des mains sera fait régulièrement avec du gel hydro alcoolique et du savon pour les enfants.
- Les locaux seront régulièrement désinfectés plusieurs fois par jour. Un agent de la Ville dédié à ce nettoyage sera présent toute la journée dans chaque école pour s'en assurer.
- Les horaires, les lieux d'entrée / sortie seront aménagés et une signalétique sera mise en place dans chaque école afin de faire respecter la distanciation physique.
- La Ville commandera des repas froids afin d'éviter les regroupements.
- Les parents devront également jouer un rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) et seront invités à être vigilants sur l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C).

QUAND ET COMMENT SE DÉROULERA LE RETOUR À L'ÉCOLE ?

- Les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2 reprendront l'école **à partir du jeudi 14 mai**. En fonction des demandes des familles et des capacités d'accueil des écoles, des élèves des autres sections pourront également être accueillis dès le 14 mai.
- Les autres classes rentreront le **lundi 25 mai**.
- Les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi seront ouverts uniquement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, aux enfants dont les deux parents travaillent ou le seul parent travaille dans le cas des familles monoparentales.
- En ce qui concerne les collèges et le lycée, les dates de la reprise dépendront de la situation sanitaire de notre département.

CONTACT

Les horaires et lieux de rentrée par école et par section seront communiqués aux parents avant la rentrée. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'école de votre enfant ou le service Enfance de la Ville au **01 64 75 80 00 (touche 2)** et par mail : accueil.enfance@coulommiers.fr



Des bons d'achats pour les élèves privés de cantine

Depuis la fermeture des écoles le 16 mars dernier, 1 000 écoliers ont été privés de restauration scolaire. Or, un repas du midi fait à la maison coûte plus cher que le tarif appliqué pour la cantine. **La Ville a donc décidé d'aider ces familles en offrant à chacune d'elles des bons d'achats d'une valeur de 40 à 60 euros par enfant selon le quotient familial et plafonné à 140 euros par foyer, correspondant aux 22 jours de fermeture des**

écoles. Ces bons seront valables dans les commerces de proximité (hors tabac) du centre-ville, de Vaux et des Templiers qui auront signé la convention proposée par la Ville, en partenariat avec l'Union des Commerçants (UCIE). La liste des commerces partenaires sera indiquée sur les bons. Cela représente une somme de 50 000 € pour aider aussi bien les familles que les petits commerces durement touchés par la crise.



Distribution de masques gratuits

Si la livraison ne prend pas de retard, les premiers masques lavables seront distribués gratuitement le week-end du 9 / 10 mai aux habitants ayant répondu à la précédente lettre du maire.

Si vous n'avez pas encore répondu, vous pourrez venir retirer ce masque gratuit en envoyant un mail à **accueil.st@coulommiers.fr** ou en téléphonant au **01 64 03 58 70**, pour justifier du nombre de personnes dans votre foyer et prendre rendez-vous.

Le Centre Communal d'Action Sociale distribuera ces masques aux personnes les plus vulnérables. Si vous connaissez des personnes isolées et fragiles, faites-les recenser auprès de ce service au 01 64 75 80 12.

Un deuxième masque lavable gratuit sera fourni à chaque habitant fin mai début juin, une fois la commande livrée.

STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT

Retrouvez le détail des mesures de la stratégie nationale de déconfinement du gouvernement, concernant la vie sociale, les activités, les transports, les déplacements, les commerces, le sport, sous forme d'infographies sur le site Internet du gouvernement (**www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement**), dans les panneaux d'affichage de la ville et sur les différents supports de communication de la Ville (le site internet **www.coulommiers.fr**, la page Facebook «**J'aime Coulommiers**», l'application «**Ville de Coulommiers**», panneaux lumineux).

Réouverture des services de la Ville

La Ville maintiendra le télétravail pour ses services à chaque fois que cela est possible. Des permanences téléphoniques sont maintenues et des accueils physiques seront de nouveau ouverts à partir du 11 mai.

Merci de respecter les gestes barrières pour votre sécurité et celle de nos agents.

HÔTEL-DE-VILLE

➤ Ouverture au public le matin de 9h à 12h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

01 64 75 39 27

CABINET DU MAIRE

01 64 75 80 02

SERVICES ADMINISTRATIFS -

AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ Ouverture au public le matin de 9h à 12h

01 64 75 80 00

ÉTAT CIVIL / PASSEPORT

01 64 75 80 00 touche 1

Accueil sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE

➤ Ouverture au public le matin de 9h à 12h

01 64 75 25 59

SERVICES TECHNIQUES

➤ Ouverture au public le matin de 9h à 12h

01 64 03 58 70

CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE

➤ Ouverture au public le matin de 9h à 12h

01 64 75 80 12



Carte
de synthèse
du 4 mai 2020

Source :
solidarites-sante.gouv.fr